



**Cercle Aviron Nogentais**  
**Chemin de Villiers aux choux**  
**10400 NOGENT-SUR-SEINE**  
**03.25.21.42.93**  
**cercle-aviron-nogentais@orange.fr**

Le 03 novembre 2014

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2014**

### **Présents :**

#### **Comité directeur du Cercle Aviron Nogentais :**

Monsieur Patrick BOULET, président du Cercle Aviron Nogentais.  
Madame Sandrine PONCE, vice-présidente Cercle Aviron Nogentais.  
Madame Catherine LABRUYERE, trésorière du Cercle Aviron Nogentais.  
Madame Christine BOULET, secrétaire du Cercle Aviron Nogentais.  
Madame Marie-Paule GENET.  
Madame Catherine ARNAUD.  
Monsieur Éric LABRUYERE.  
Monsieur Francis COUESNON.

#### **Invités officiels :**

Monsieur Sébastien MOUILLEY, adjoint aux sports de Nogent-sur-Seine.  
Monsieur Ludovic CETOJEVIC service des sports, mairie de Nogent-sur-Seine.  
Monsieur Jacques NASSOY, président du comité départemental de l'Aube d'aviron.

### **Excusés :**

Monsieur Hugues FADIN, maire de Nogent-sur-Seine.  
Monsieur Alain THORELLE, responsable du service des sports de Nogent-sur-Seine.  
Monsieur Georges VILLE, président de la ligue d'aviron de Champagne Ardenne.  
Madame Anne MARS AUX, membre du comité directeur.  
Monsieur Christophe BOUTRY, membre du comité directeur.  
Monsieur Jean Paul FOURNIER, membre du comité directeur.

**Assemblée générale :** 53 inscrits, votants 20, pouvoirs 2.

Extrait de l'article 6 des statuts du Cercle Aviron Nogentais :

« Est électeur tout membre pratiquant une des disciplines précisées à l'article 1<sup>er</sup>, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection ou mineur représenté par son tuteur légal, ayant adhéré à l'association depuis un mois minimum et à jour de ses cotisations ».

Extrait de l'article 10 :

« Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres est nécessaire ».

*Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.*

### **Rapport moral du Cercle Aviron Nogentais par M. Patrick BOULET, président du C.A.N.**

« Incontestablement l'appétit vient en ramant, et cela dans tous les sens du terme. Il est toujours délicat de s'auto-féliciter, mais nous avons réalisé une saison pleine, à la limite de nos forces. Il reste cependant encore beaucoup de milles nautiques à parcourir, nous devons nous structurer et nous organiser pour encore progresser, la connaissance du classement général de notre club sur le site de la FFA est là pour nous le rappeler : 200<sup>e</sup> avec 1 point, sur un total de plus de 400 clubs. Mais surtout pas de précipitation, c'est une régates longue distance et il convient de respecter le temps de relâchement indispensable à tous les bénévoles.

Nos sources de satisfactions et nos projets :

- Un état de propreté et de rangement du Club sans pareil, paroles de Francis COUESNON, la mémoire du club.
- Une participation active aux différentes manifestations de la ville de Nogent sur Seine.
- Une progression significative et indispensable de notre effectif de 36 à 53 licenciés soit une progression de 47%.
- La formation : nous avons commencé la saison avec 1 seul initiateur Patrick BOULET, nous la terminons avec 3 autres initiateurs Sonia CHARLIGNY, Christine BOULET et Éric LABRUYERE, et depuis peu un Éducateur Fédéral, M. Patrick BOULET. Deux adhérents se portent à nouveau candidats pour l'initiateur, Catherine ARNAUD et Richard ROGER, quand Christine BOULET et Sonia CHARLIGNY se préparent à passer les permis bateaux. Et toujours dans cette dynamique de progression de compétences, Éric LABRUYERE poursuit sa formation d'arbitre. A noter que toutes ses qualifications se préparent en autofinancement.
- Le défi relevé par nos bénévoles : 137 séances bateaux, plus de 90 séances Préparations Physique Générale, seules 12 séances bateaux ont été encadrées par un brevet d'état rémunéré M. Marc BOBICHON. Nous devons être conscients que nous atteignons là les limites du bénévolat.

Pour chaque séance bateau, la présence d'un bateau de sécurité est obligatoire. Si nous voulons maintenir 3 séances hebdomadaires, nous n'avons pas d'autres solutions que d'élargir le nombre d'adhérents et donc de bénévoles capables de réaliser cette mission. Cette saison la répartition a été inéquitable. Nous pourrions définir la répartition au prorata des séances passées au CAN, mais attention si tel est le cas : réaliser moins de sécurité serait synonyme de moins de présences au club, c'est l'inverse même de la dynamique nécessaire à toutes associations.

Je souhaite vivement que nous arrivions à pérenniser et donc professionnaliser l'entraînement du mercredi. Cette séance repose essentiellement sur 3 bénévoles dont un n'a pas la maîtrise de son emploi du temps. J'ai participé aux réunions relatives aux différentes actions concernant l'emploi. Mais avec 150 h annuelles nous ne sommes pas concernés par ces dispositifs.

La solution sera vraisemblablement un recrutement interne au club et il faut l'imaginer à courte échéance pour être serein face aux parents et enfants qui nous accordent leur confiance.

Face à ce défi, nous devons mettre en valeur nos atouts.

- Fédérer nos forces, un 8 sera toujours plus fort qu'un skiff, par exemple en relayant pour chacun d'entre nous les animations du CAN, le loto prochain du CAN en est un parfait exemple.
- Notre dossier de candidature pour la labellisation nationale de notre randonnée est déposé, la réponse sera connue avant la fin de l'année. Si notre demande est retenue, cela va éviter un travail très conséquent de communication et apporter une dynamique à la fois sportive et culturelle. Ce sera également l'opportunité de solliciter le Conseil Général pour une aide financière pour l'acquisition de pontons manu transportables.
- Nous devons également nous appuyer davantage sur les efforts de la ville de Nogent-sur-Seine lors de la traditionnelle guinguette devant le club. Un projet est à l'étude pour une course en yolettes longue distance au départ de Conflans-sur-Seine, et une arrivée à Nogent-sur-Seine, soit 25 Km à la descente. Très peu de clubs peuvent proposer un parcours à la fois bucolique, technique et libre de toutes navigations marchandes.

Ce dynamisme ne peut-être que le fruit d'un équipage, j'ai parfaitement conscience que chacun ne pourra être présent sur le pont à chaque manifestation, mais dans la continuité de nos aînés il est impératif d'inscrire notre association dans une démarche de développement.

Je terminerai par notre meilleur atout : la Ville de Nogent-sur-Seine, ses personnels et ses élus, disponibles, à notre écoute et réactifs. Nous bénéficions à la fois d'une aide logistique, matériel et financière, d'une communication et de locaux de grande qualité. Restons dans ce sillage et je suis convaincu que sans hésiter ils rameront avec nous ! Encore merci à la Ville de Nogent-sur-Seine ».

Patrick BOULET, président du Cercle Aviron Nogentais.

### **Allocution de M. Jacques NASSOY, président du comité départemental d'aviron de l'Aube :**

Monsieur NASSOY exprime sa satisfaction d'être parmi nous et constate avec plaisir le dynamisme du Cercle Aviron Nogentais. Il félicite l'ensemble des sociétaires pour leurs investissements personnels et sportifs. Il apprécie particulièrement le net engagement dans la formation indispensable à tous progrès.

Il remet les diplômes d'initiateur fédéral à : Mme Sonia CHARLIGNY, Mme Christine BOULET, et M. Éric LABRUYERE, puis celui d'éducateur fédéral à M. Patrick BOULET.

### **Bilan financier du Cercle Aviron Nogentais par Mme. Catherine LABRUYERE, trésorière du C.A.N.**

- Approbation des comptes de l'association 2013 – 2014. (Annexe 1).
- Bilan au 30/09/2014. (Annexe 2).
- La ventilation du montant d'une adhésion à 155€ (Annexe 3).
- Le vote du budget prévisionnel 2014 – 2015. (Annexe 4).
- le vote des cotisations 2014 – 2015, et quitus aux administrateurs.

Approbation des comptes de l'association :

- Votés à l'unanimité. Quitus aux administrateurs.
- Vote des cotisations 2014-2015, (Annexe 5).

Le président a souhaité apporter des précisions :

- Les chiffres clef du CAN, 83 sièges pour 240 000 € de capital, soit un investissement moyen de 3000 € par siège. Au-delà de l'obligation d'assurer tous nos bateaux, il faut avoir conscience que s'il devait y avoir un sinistre dans les hangars à bateaux, il serait extrêmement difficile de reconstituer le même niveau d'équipements.
- Remerciements pour la gestion de nos prédécesseurs, qui à moyen terme va nous permettre d'investir dans un 4X+ moyen porteur, public : jeunes et féminin. Remerciements également pour le parc à bateaux conséquent.
- Remerciements à la ville de Nogent sur Seine, pour son aide et la prise en compte de la spécificité de l'aviron : Sport de plein air en milieu instable avec obligation de sécurité, et impossibilité d'encadrer des séances avec un nombre important de rameurs. Le CAN est propriétaire de ses bateaux et cela engendre des coûts de fonctionnement très importants.
- La participation financière de M. Michel SOUFFLET pour l'essor de notre club est conditionnée par notre vitalité. Notre bilan va dans ce sens, je suis confiant...

### **Rapport d'activités saison 2013 – 2014.**

#### **Le Bilan sportif**

#### **Challenge Jeunes rameurs :**

La participation active et appliquée de nos jeunes au challenge jeunes rameurs est source de motivations. Encore merci aux bénévoles, nous avons été particulièrement félicité par le président de la Ligue M. Georges VILLE pour la qualité de notre organisation et des animations proposées. 40 enfants et 4 clubs le 1 février 2014.

2012 - 2013 : 0 participation sur 3 étapes.

2013 - 2014 : 1 participation sur 3 étapes, impossible de se rendre à Sedan à cause du chevauchement de date avec le Noël de Nogent-sur-Seine, participation de nos jeunes sur site, et impossibilité de se rendre à Reims le mercredi à 13h30.

#### **Aviron Indoor et PPG :**

- ErgométriX le 14/12, pas de classement officiel...

- Open de France le 8/02/2014.

2012 - 2013 : 2 participations : Patrick Thouard et Patrick BOULET.

2013 - 2014 : 1 participation : Patrick BOULET. 22° plus de 40 ans en 7'14''5.

- Creil le 16/02/2014.

2012 - 2013 : 0 participation.

2013 - 2014 : 3 participations sur 10 000m + notre Coach. Yoann MENIER 1° en 38'08, Catherine ARNAUD 1° en 48' 54'' 09 et Patrick BOULET 2° en 38'57'' 02, Coach : Francis COUESNON.

Catherine ARNAUD rappelle que les créneaux du mardi et jeudi, sont des séances de Préparation Physique Générale destinées aux rameurs. Elle insiste sur le respect des horaires pour le bon déroulement des entraînements. L'objectif de cette préparation est la participation aux compétitions.

#### **Aviron :**

Il n'existe pas de classement départemental, cela n'aurait aucun sens, deux clubs sont présents dans l'aube. Le premier championnat bateau gratifié de points pour le classement des clubs est celui des zones (4 zones au niveau national) et cela à partir de la catégorie minime. A noter que 3 de nos jeunes adhérents, Salomé (benjamine), Florian et Charles (minimes) ont participé à des régates. S'il avait été en possession du brevet d'aviron d'or option compétition, seul Charles aurait pu s'aligner au championnat de zone et apporter au minimum un point supplémentaire au club, et nous aurions été 175° au classement des clubs...

2012 - 2013 : 2 Participations en compétition, **1 seul compétiteur.**

2013 - 2014 : 7 Participations, **14 compétiteurs.**

- Tournoi des as en skiff, 11/11/2013, 3 Km : Patrick BOULET, 2°.

- Culs gelés, 19/01/2014, 25 Km. 2 yolettes en mixte : Équipage 1 : Catherine ARNAUD, Sandrine PONCE, Patrick THOUARD, Christophe BOUTRY et Jean Paul FOURNIER, 23° en 2h28 04. Équipage 2 : Sonia CHARLIGNY, Christine BOULET, Yoann MEUNIER, Damien RAMBURE, Patrick BOULET, 12° en 2h15 44. 32 équipages mixtes et 69 équipages au total.

- Tête de rivière Château-Thierry, 02/03/2014, 6 Km. 1° en yolette mixte, Anne MARS AUX, Catherine ARNAUD, Sonia CHARLIGNY, Damien RAMBURE et Patrick BOULET.

- Arcachon, 5/04/2014, 6 Km. : Patrick BOULET, 2°.

- Vieilles Forges, 19/04/2014, 4 participants : Salomé COUTURIER 2° sur 500m, Charles COUTURIER 5° sur 1000 m, Damien RAMBURE 5° sur 1000 m, Patrick BOULET 3° sur 1000m.

- Ailette, 24/05/2014, Charles COUTURIER 5° en finale B, et Florian CHARLIGNY forfait sur site.

- Jersey-Carteret, 19/07/2014, 28 Km. Patrick BOULET en solo, 4° en 2h37'04. 51.

#### **Aviron randonnée :**

2012 - 2013 : 5 Participations.

2013 - 2014 : 3 Participations.

- Traversée de Paris, le 6/10/2013, 2 yolettes. Y1 : Marie-Paule, Patrick T, Patrick B, Jean Paul et Luc. Y2 : Yoann, Sandrine, Catherine, Christophe et Damien. 1 seule accompagnatrice, Christine.

- Baies des anges Nice, le 7 et 8/12/2013, Christine et Patrick B.

- Les boucles de la Petite Seine, randonnée organisée par le CAN le 27 avril 2013, 15 équipages et quelques accompagnateurs ont répondu à notre invitation, et baptiser un bateau au nom de M. Michel SOUFFLET. Une météo printanière et des bénévoles dévoués ont contribué au succès de cette journée.

- Traversée de Lyon, le 1/05/2014, 7 rameurs : Sandrine, Catherine, Marie-Paule, Christophe, Patrick T, Damien, et Jean Paul.

Sandrine PONCE rappelle que les randonnées labellisées Randon' Aviron seront diffusées sur le site de la FFA fin 2014. Chaque licencié peut s'inscrire via une location de siège. Pour pouvoir en bénéficier il faut être réactif pour les inscriptions. Le niveau minimum requis pour pouvoir s'inscrire en randonnée est de parcourir en 2 h, 12 km en youyou. Les sorties en randonnée avec nos propres bateaux prendront en compte les frais de location de véhicule. Priorité sera donnée aux premiers inscrits à jour du règlement.

#### **Le bilan des manifestations :**

- 8 septembre : Forum des associations de Provins.

- 15 septembre : stage de reprise toute la journée avec Marc.

- 20, 21 et 22 septembre : Forum des associations de Nogent-sur-Seine.

*6/10 Randonnée de Paris.*

- 27 octobre : foire Saint Simon.

- 1 novembre : loto du CAN.

- 2 et 3 novembre : formation pour la réparation des bateaux au club.

*11/11 : Régate Critérium des As.*

- 16 novembre : Assemblée générale.

- 17 novembre : journée nationale du 8.

- 1 décembre : randonnée cohésion adhérents.

- 5 décembre : téléthon EDF.

*7 et 8/12 Randonnée de Nice.*

- 14 décembre : descente du père Noël.

- 11 janvier : galette des rois au CAN.

- 18 janvier : visite de la malterie SOUFFLET.

*19/01 : Les culs gelés.*

*1/02 : Challenge Jeunes rameurs Nogent-sur-Seine.*

*8/02 : Open de France Ergo.*

*16/02 : Open de Creil.*

*2/03 : Régate Château Thierry.*

- 23 mars : Carnaval de Nogent-sur-seine.

*5/04 : régate Arcachon*

*19/04 : Régate Vieilles Forges.*

- 27 avril : Boucles de la petite Seine.

*1/04 : Randonnée de Lyon.*

*24/05 : Régate de l'Ailette.*

- 22 juin : Guinguette – Coques du Patrimoine.

19/07 : Jersey Carteret.

- 27 juillet : Brocante du CAN.

- 13 Août : Accueil centre de loisirs Nogent-sur-Seine.

Fermeture du club du 15 août au 2 septembre pour une nouvelle saison 2014 – 2015.

### **Le bilan matériel :**

Vifs remerciements aux services techniques de la ville de Nogent-sur-Seine pour leur réactivité et leur efficacité.

Le stage réparation du 2 et 3/1 nous a permis de réparer 9 bateaux et de perfectionner nos compétences. Le montant de cette prestation a été évalué à 2000 € par le formateur professionnel.

- 3 supports à roulettes pour le 4X+ gros porteur.

- Personnages de Noël.

- Achat et installation d'un tuyau d'arrosage et d'un miroir dans les vestiaires.

- Rampe arrière de la grande remorque et la remise en état de l'éclairage, un grand merci au lycée des Pannevelles.

- Revêtements et remise en état des tréteaux.

- 4 supports à roulettes pour les 2 nouveaux canoës.

- Construction d'un support métallique à 3 niveaux pour la petite remorque.

- Remise en état de la barre de pied du skiff CARON.

- Construction d'un barbecue.

- Construction d'un nouveau chariot pour la mise à l'eau des bateaux lourds.

- Fixation de roulettes directionnelles sur le support à YouYou.

- Construction et installation d'un support pour suspendre le skiff Fabrice LECLERC.

- Construction de supports à roulettes pour la yolette Conseil Général.

- Modifications du support et mise en place de roulettes sous le skiff CARON.

- Attribution des pelles par bateaux.

- Peinture des pelles pour YouYous.

### **Investissements :**

- 3 bateaux : 1 yolette, 1 double canoë et un simple canoë français.

- 2 friteuses

- 1 crêpière.

- 1 PC de qualité avec écran et imprimante offerts par une adhérente.

### **Modification du règlement intérieur et vote :**

Modification de l'article 6.

**Article 6** Chaque catégorie de rameur s'entraîne sur un bassin préalablement défini. En cas de non respect de cette zone de navigation, sans avoir préalablement obtenu l'accord du responsable d'entraînement du jour, l'association décline toute responsabilité en cas de bris de matériel ou de tout autre incident de quelque nature qu'il fut.

**Bassin débutant** : il s'étend de l'écluse de Nogent-sur-Seine face au club, jusqu'en aval du Pont SNCF soit une distance de 2 kms.

**Bassin confirmé titulaire du brevet d'aviron d'or** : il s'étend de l'écluse de Nogent-sur-Seine face au club au méandre défini sur le plan de navigation soit une distance de 2,750 kms. Ci joint plan de navigation (annexe 6).

Modification de l'article 14.

**Article 14** Horaires du club :

- Mardi 18h à 19h30.
- Mercredi 14h à 16h00.
- Jeudi 18h à 19h30.
- Samedi 14h à 16h30.
- Dimanche 09h30 à 12h.

Possibilité d'ouvertures supplémentaires et de modifications d'horaires en fonction des besoins, sur décision du Comité Directeur.

Pour les séances d'entraînement, les adhérents s'engagent à respecter les horaires de début et de fin d'entraînement.

***Modifications votées à l'unanimité.***

### **Élections au Comité Directeur.**

Mme Anne MARSAUX et M. Patrick BOULET sont sortants.

M. FOURNIER Jean Paul est démissionnaire suite à un déménagement.

Sont candidats :

M. Damien RAMBURE élu à l'unanimité.

Mme Anne MARSAUX élue à l'unanimité.

M. Patrick BOULET élu à l'unanimité.

Membres du comité directeur :

Mme Marie-Paule GENET  
Mme Catherine ARNAUD  
Mme Anne MARSAUX  
M. Francis COUESNON  
M. Éric LABRUYERE  
M. Christophe BOUTRY  
M. Damien RAMBURE

Bureau du comité directeur :

Mme Christine BOULET, Secrétaire.  
Mme Catherine LABRUYERE, Trésorière.  
Mme Sandrine PONCE, Vice présidente.  
M. BOULET Patrick, président.

- Présentation du planning 2014 – 2015 par la secrétaire Christine BOULET.
- La parole au président : félicitations aux nouveaux élus et une excellente saison pour le Cercle Aviron Nogentais.
- Intervention de M. Sébastien MOUILLEY, adjoint aux sports de la ville de Nogent-sur-seine.

M. MOUILLEY félicite le Cercle Aviron Nogentais pour sa participation active aux animations du Nogentais et tout récemment pour les berges saines et la fête du sport. Il nous encourage sur la voie de l'autonomie en saluant notre action de formation sur la réparation de nos bateaux. Il approuve pleinement notre démarche de formation et notre engagement pour labelliser notre randonnée annuelle. A cette dynamique il ajoute celle de la municipalité en nous informant de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € pour l'acquisition de 2 passerelles pour nos pontons flottants soit 80% de l'investissement.

Il est salué chaleureusement par l'auditoire.

**La réunion se termine autour d'une collation.**

La secrétaire



Le président



**ANNEXE 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DU CERCLE AVIRON NOGENTAIS ANNÉE 2013 - 2014.**

CLASSE 6	CHARGES	Montants en €	CLASSE 7	PRODUITS	Montants en €
6011	Gasoil / essence / huile bateau moteur	443,06	7000	Ventes de bateaux / véhicule	0,00
6050	Achat équipements	7 810,00	7000	Ventes de vêtements	352,00
6060	Vêtements / livres / récompenses	21,83	7080	Autres (loto, manifestations,...)	6 160,00
6063	Matériel accessoires	608,54	7400	Subvention Nogent-sur-Seine	2 000,00
6064	Fournitures de bureau	5,60	7400	Subvention M. Michel SOUFFLET	2 000,00
6068	Alimentaire (manifestation)	1 377,13			
6068	Autres (lots loto, Guinguette)	2 713,07			
6070	Matériel équipement	642,00	7560	Cotisations / adhésions	6 287,75
6130	Location salle	100,00	7560	Déplacements / rando	2 821,53
6150	Entretien et réparations bateaux	356,33	7600	Produits financiers	255,56
6150	Entretien et réparations moteurs bateaux	940,19	7700	Produits exceptionnels	10,53
6150	Entretien et réparations remorque	16,36			
6160	Assurance	2 148,17			
6210	Honoraire Marc BOBICHON	1 140,00			
6250	Déplacements du bureau / formation	649,31			
6251	Déplacements en compétitions / randos	964,31			
6256	Frais de mission	0,00			
6257	Frais de réception	222,15			
6260	Frais postaux et télécommunications	511,11			
6278	Autres frais et commissions	69,78			
6281	FFA, ligue Champagne Ardenne	2 090,00			
6281	OTNVS	40,00			
6281	OGEC	10,00			
6586	Autres prélèvements ( VNF, ETC,...	0,00			
6600	Charges financières (AGIOS)	0,00			

<b>TOTAL</b>	<b>22 878,94</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 887,37</b>
--------------	------------------	--------------	------------------

<b>RÉSULTAT = Produits - Charges</b>	<b>-2 991,57</b>
--------------------------------------	------------------

<b>Bénéfice</b>	<b>Déficite</b>	<b>2 991,57</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 878,94</b>	<b>22 878,94</b>

Achat équipements => Canoë simple + double + Yolette annuité de 3150 € sur 3 ans = 7810 € .  
 Déplacements en compétitions / randos = Rando Paris 320 € + Rando Lyon 351 € + Vieilles Forges 72,73 € + Déplacement chercher bateaux 212,83 € = 964,31 €.

Déplacements / rando = rando Lyon 366 € + rando Paris 320 € + rando Nogent 2085 € + Challenge Jeunes rameurs 50,53 € soit 2821,53 €.

**Annexe 2 - BILAN CERCLE AVIRON NOGENTAIS AU 30/09/2014.**

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>	
	<b>Soldes au 31/08/2013</b>	<b>Soldes au 31/08/2014</b>		
Compte chèque	1 399,12	1 022,27	Report à nouveau	16 672,27
Compte livret	15 273,15	12 658,93	Déficit	-2 991,07
			Bénéfice	
			Produits à recevoir	
			Charges à payer	
<b>TOTAUX</b>	<b>16 672,27</b>	<b>13 681,20</b>		<b>13 681,20</b>

## Ventilation d'une adhésion 2014 sur la base de 50 adhérents

**Montant adhésion annuelle maximum : 155,00 €**

**Dépenses  
impératives**

Licence FFA	36,80 €
Affiliation club à la FFA	3,00 €
Carburant sécurité	9,00 €
Assurance matériel	42,00 €
Téléphone ( sécurité ) + Internet	9,60 €
VNF	2,80 €
Entraîneur diplômé => permettre à nos bénévoles de passer des qualifications FFA : Initiateur, Educateur...	22,80 €
Formation pour la réparation et l'entretien des bateaux	13,00 €
Office du tourisme et OGEC	0,60 €

**Solde : 15,40 €**

**Dépenses  
falcutatives**

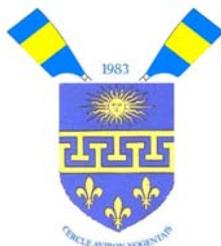
Aménagements divers	20,00 €
Achat bateaux 2014, à noter que la yolette 3 fait partie de notre demande de labellisation de randonnée au niveau national.	
Reste à payer 2 annuités de 3150 €.	
	94,07 €

**Solde : -98,67 €**

**ANNEXE 3**

**BUDGET PRÉVISIONNEL DU CAN - ANNÉE 2014 - 2015.**

Classe 6	Charges	Montant en €	Classe 7	Produits	Montant en €
6011	Gazole - Essence - Huile.	540,00	7000	Ventes de bateaux.	
6060	Vêtements - Livres - Récompenses.	100,00	7000	Ventes de vêtements.	200,00
6064	Fournitures de bureau.	100,00	7000	Initiation 4 séances Internat d'excellence Sourdun	500,00
6050	Achat équipement : Yolette 2° annuité / 3.	3 150,00	7080	Autres : loto, randonnée, Guinguette, brocante,...	6 560,00
6050	Achat équipement : Passerelles ponton 20% du montant : Subvention exceptionnelle ville de Noget-sur-Seine.	500,00			
6063	Matériel : accessoires.	400,00	7400	Subvention-Nogent-sur-Seine.	2 000,00
6068	Alimentaire ( manifestations : Randonnée + Galette ).	600,00	7400	Subvention M. Michel SOUFFLET...	
6068	Autres ( lots du loto ).	1 700,00			
6070	Matériel : équipements.				
6130	Location : Salle de Crancey pour la randonnée.	100,00			
6150	Entretien, aménagements, et réparations bateaux.	700,00			
6150	Entretien et réparations bateaux moteur.	650,00	7560	Cotisations - adhésions.	7 050,00
6150	Entretien et réparations remorque.	100,00	7560	Déplacement	
6160	Assurance.	2 100,00	7580	Donations - partenariat	
6210	Honoraires ( BOBICHON BE2 ) 20 séances.	1 800,00	7600	Produits financiers.	250,00
6250	Formation réparation bateaux + hébergement formateur.	500,00			
6250	Déplacements du bureau - formation.				
6251	Déplacements en compétitions. Vieilles forges, Ailette, Championnat de zone.	850,00			
6256	Frais de mission.				
6257	Frais de réception.				
6260	Frais postaux et de télécommunications.	480,00			
6281	FFA, ligue Champagne Ardenne.	2 030,00			
6281	OTNVS	20,00			
6281	OGEC	10,00			
6586	Autres prélèvements ( VNF, ... ) .	130,00			
<b>Total</b>		<b>16 560,00</b>	<b>Total</b>		<b>16 560,00</b>
<b>Budget prévisionnel : 2013 - 2014 : 13 310 € soit une progression de 24 %</b>				<b>ANNEXE 4</b>	



## **Tarifs du Cercle Aviron Nogentais**

### **Cotisation Annuelle**

Valable du 1er septembre 2015 au 31 Aout 2016  
Comprenant la licence F.F.A.

Jeunes (-18ans)	<b>120 €</b>
Adultes	<b>155 €</b>

Membre du Comité Directeur : **155 € moins montant licence F.F.A .**

Titre Initiation pour une séance (valable le jour de délivrance) : **10 €**  
**Il ne pourra être délivré qu'un seul titre par personne et par saison.**  
**Excepté pour les JPO, les séances initiations se déroulent le 1<sup>o</sup> samedi de chaque mois.**

**Le Cercle Aviron Nogentais est partenaire de la CAF et de l'ANCV.**

### **Pour plusieurs membres de la même famille.**

La déduction ne concerne que les parents et les enfants de la même famille.

#### **Tarif famille 2014 2015**

	<b>Adulte</b>	<b>moins de 18 ans</b>
1ère personne : tarif plein	155,00 €	120,00 €
2ème personne : tarif - 10 %	139,50 €	108,00 €
3ème personne : tarif - 15 %	131,75 €	102,00 €
4ème personne : tarif - 20 %	124,00 €	96,00 €
5ème et plus : tarif - 20 %	124,00 €	96,00 €

Tarifcation du plus âgé au plus jeune

# REGLEMENT INTERIEUR CERCLE AVIRON NOGENTAIS

**Le présent règlement a été voté en assemblée générale le 18 octobre 2014.**

Ce règlement a pour but de fixer les règles de vie au sein de notre association. Tout sociétaire, par le seul fait de son admission, s'engage à se conformer à tous les règlements, décisions et arrêtés régissant l'association, ainsi que les règlements de la F.F.A.

Article 1 Les lieux habituels de réunion sont situés : Chemin de Villiers aux Choux à NOGENT SUR SEINE dans les locaux de l'association.

Article 2 Les couleurs du club sont bleu et jaune. Ramer torse nu ou en maillot de bain est interdit.

Article 3 Toute personne inscrite au Cercle Aviron Nogentais doit être à jour de sa cotisation pour pouvoir pratiquer. Celle-ci peut être réglée en trois fois, le premier tiers le jour de l'inscription, les deux tiers suivants les mois consécutifs au mois d'inscription.

Toute saison sportive commencée est due.

Les cotisations sont valables du 1 septembre au 31 août de l'année suivante.

Le règlement de celle-ci sera effectué dans les délais fixés par le comité directeur.

Les demandes d'adhésion au club doivent être adressées, chaque année, au Comité Directeur. Elles doivent préciser les nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse, numéro de téléphone et courriel du demandeur. S'il s'agit de membres actifs, ces derniers doivent certifier par écrit qu'ils savent nager et fournir un certificat médical pour la pratique de l'aviron avec de préférence l'option compétition. L'absence d'un responsable habilité par le Comité Directeur entraîne l'annulation de la séance d'entraînement.

L'entraîneur ou responsable peut exiger un test de 50 m en piscine, réalisé par un professionnel agréé.

Les demandeurs mineurs doivent se présenter accompagnés de leurs parents et la signature de ces derniers doit être précédée de la mention « J'autorise mon fils (ma fille) à faire partie du Cercle Aviron Nogentais et certifie qu'il (elle) sait nager ».

La demande d'admission n'a pas valeur de licence ; l'inscription est effective après que l'intéressé se soit présenté physiquement aux responsables des licences, qu'il ait remis le dossier complet d'inscription, signé sa fiche d'adhésion, reçu et signé le règlement intérieur. L'admission est définitive après avis favorable du Comité Directeur.

Tout rameur ou rameuse doit pouvoir présenter sa licence à tout moment lorsqu'il (elle) pratique l'aviron sous la responsabilité du club.

Les parents d'enfants mineurs sont tenus de les accompagner et les récupérer à l'entrée du club aux horaires d'ouverture pour les entraînements, sauf autorisation des parents, mentionnée sur la fiche d'inscription de laisser partir les enfants seuls. Le CAN ne peut être assimilé à une garderie.

L'association décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents, quels qu'ils soient, survenus à toute personne ne faisant pas partie de l'association et qui n'est pas assurée par elle.

Article 4 Tout comportement pouvant nuire au bon état d'esprit du club et contraire aux règles de discipline édictées par l'encadrement sera sanctionné.

Article 5 A l'intérieur du club et pendant les entraînements, les membres de l'Association doivent avoir une tenue correcte.

Le port d'un chapeau est vivement recommandé en période chaude, ainsi que des lunettes de soleil en cas de forte réverbération. En toute saison, mais plus particulièrement en périodes de chaleur, chaque rameur doit se munir d'une réserve de boisson adaptée à l'effort prévu.

Hygiène des locaux : la propreté du club est l'affaire de tous. Pour le confort de tous, chacun est tenu de respecter le bon état et la propreté des lieux communs. Le club est un lieu d'accueil collectif, à ce titre la loi sur le tabagisme s'applique. Il est interdit de fumer dans les locaux et à proximité du parc à bateaux.

Article 6 Chaque catégorie de rameur s'entraîne sur un bassin préalablement défini. En cas de non respect de cette zone de navigation, sans avoir préalablement obtenu l'accord du responsable d'entraînement du jour, l'association décline toute responsabilité en cas de bris de matériel ou de tout autre incident de quelque nature qu'il fut.

**Bassin débutant** : il s'étend de l'écluse de Nogent-sur-Seine face au club, jusqu'en aval du Pont SNCF soit une distance de 2 kms.

**Bassin confirmé titulaire du brevet d'aviron d'or** : il s'étend de l'écluse de Nogent-sur-Seine face au club au méandre défini sur le plan de navigation soit une distance de 2,750 kms.

Ci-joint plan de navigation.

Les encadrants et les membres du Comité Directeur peuvent règlementer ou interdire les sorties :

- Par temps de brouillard, de visibilité réduite ou en cas de forte intempérie.
- En cas d'orage.
- Par bassin gelé ou commençant à geler.
- Lorsque la température de l'air est proche de 0°, autoriser les sorties qu'en bateaux longs et bateaux de mer.
- Il est interdit de sortir la nuit.
- En période de crue.

Article 7 L'utilisation des bateaux est fonction du niveau du ou des pratiquants. Les mineurs sont obligatoirement encadrés.

Article 8 Le matériel mis à disposition des sociétaires doit être utilisé avec précaution.

Avant chaque sortie, les rameurs sont tenus de vérifier l'état du matériel qu'ils vont utiliser, de noter sur le cahier de sortie, l'heure de départ, la composition de l'équipage et le type de matériel utilisé.

Après la sortie, inscrire sur le cahier l'heure de rentrée, ainsi que les incidents et accidents survenus au cours de la sortie ou d'éventuelles remarques sur l'état du matériel.

Après chaque sortie, il est impératif de nettoyer l'embarcation et la remettre à l'endroit prévu.

Article 9 Tout adhérent qui, par sa négligence, endommage la propriété de l'association est tenu de faire, à ses frais, les réparations nécessaires ; tout incident sera étudié par les membres du Comité Directeur qui établira la responsabilité des tiers impliqués.

Article 10 Aucun rameur ou rameuse ne peut participer à des régates F.F.A. s'il n'est pas licencié.

L'engagement dans une régates d'un membre non licencié peut entraîner la disqualification de l'ensemble du club, ainsi qu'une amende.

Seule la licence A de la F.F.A. donne droit à la compétition et aux déplacements dans le cadre du club, y compris pour les randonnées.

Les adhérents, individuellement ou par équipe n'ont le droit de courir que dans des compétitions règlementaires, sous les couleurs du club, et lorsque l'engagement a été envoyé régulièrement par les personnes responsables désignées à cet effet. Tout adhérent du C.A.N ayant couru sous les couleurs du club, ne peut dans la même année courir sous les couleurs d'un autre club.

Tout engagement envoyé directement par un adhérent ou par une équipe sans autorisation du Comité Directeur est considéré comme nul, les responsables sont passibles du retrait temporaire ou définitif du droit de courir. S'il y a récurrence, la radiation peut être prononcée.

L'engagement dans une compétition peut être refusé à un rameur ou une équipe pour préparation insuffisante ou pour toute autre cause, après consultation de la commission sportive, par le Comité Directeur.

Article 11 Le capitaine de chaque embarcation est désigné par l'entraîneur ou à défaut, le chef de nage est considéré comme tel. Le capitaine de l'équipe a pour seule mission de se mettre en relation avec l'entraîneur pour tout ce qui concerne les embarcations, les inscriptions, les déplacements de l'équipe.

Article 12 Tout adhérent qui désire amener un ami dans les locaux est tenu de le présenter au responsable de l'ouverture du club.

Toute personne licenciée dans un autre club et voulant pratiquer ponctuellement l'aviron au sein du C.A.N devra en faire la demande et obtenir l'avis favorable du Comité Directeur ou du responsable de séance.

Article 13 Un panneau d'informations est placé à l'intérieur du garage à bateaux sur lequel les informations suivantes sont affichées :

- Règles de sécurité de la F.F.A.
- Le plan d'eau, son sens de circulation avec les limites et les dangers.
- Les principaux numéros de téléphone.
- Les demandes d'utilisation partielle ou exclusive du bassin.

Article 14 Horaires du club :

- Mardi 18h à 19h30.
- Mercredi 14h à 16h00.
- Jeudi 18h à 19h30.
- Samedi 14h à 16h30.
- Dimanche 09h30 à 12h.

Possibilité d'ouvertures supplémentaires et de modifications d'horaires en fonction des besoins, sur décision du Comité Directeur.

Pour les séances d'entraînement, les adhérents s'engagent à respecter les horaires de début et de fin d'entraînement.

Article 15 Pour tout membre ne respectant pas le règlement intérieur :

Suspension du droit de monter dans les embarcations de l'association, interdiction temporaire de courir, blâme, suspension temporaire de ses droits, peuvent être infligés par le Comité Directeur à tout adhérent qui enfreint les règlements de l'association ou qui, par ses discours ou sa conduite, suscite la discorde et est sujet de trouble ou de scandale. Tout acte de quelque nature que ce soit, pouvant porter atteinte aux intérêts, au bon ordre ou à la considération de l'association, donnent lieu à pareille sanction.

Pour les mêmes motifs et si la gravité des faits le justifie (refus de se soumettre aux décisions du Comité Directeur, infractions aux lois de l'honneur ou de la bienséance et généralement dans tous les cas prévus par les règlements arrêtés et actes divers régissant l'association) le Comité Directeur, seul juge en la matière, peut prononcer la radiation du ou des responsables.

Article 16 Tous les utilisateurs du canot à moteur équipé d'un moteur supérieur à 6 CV devront être en possession du permis de navigation.

Le conducteur du canot à moteur assurant la sécurité doit assister tous les équipages.

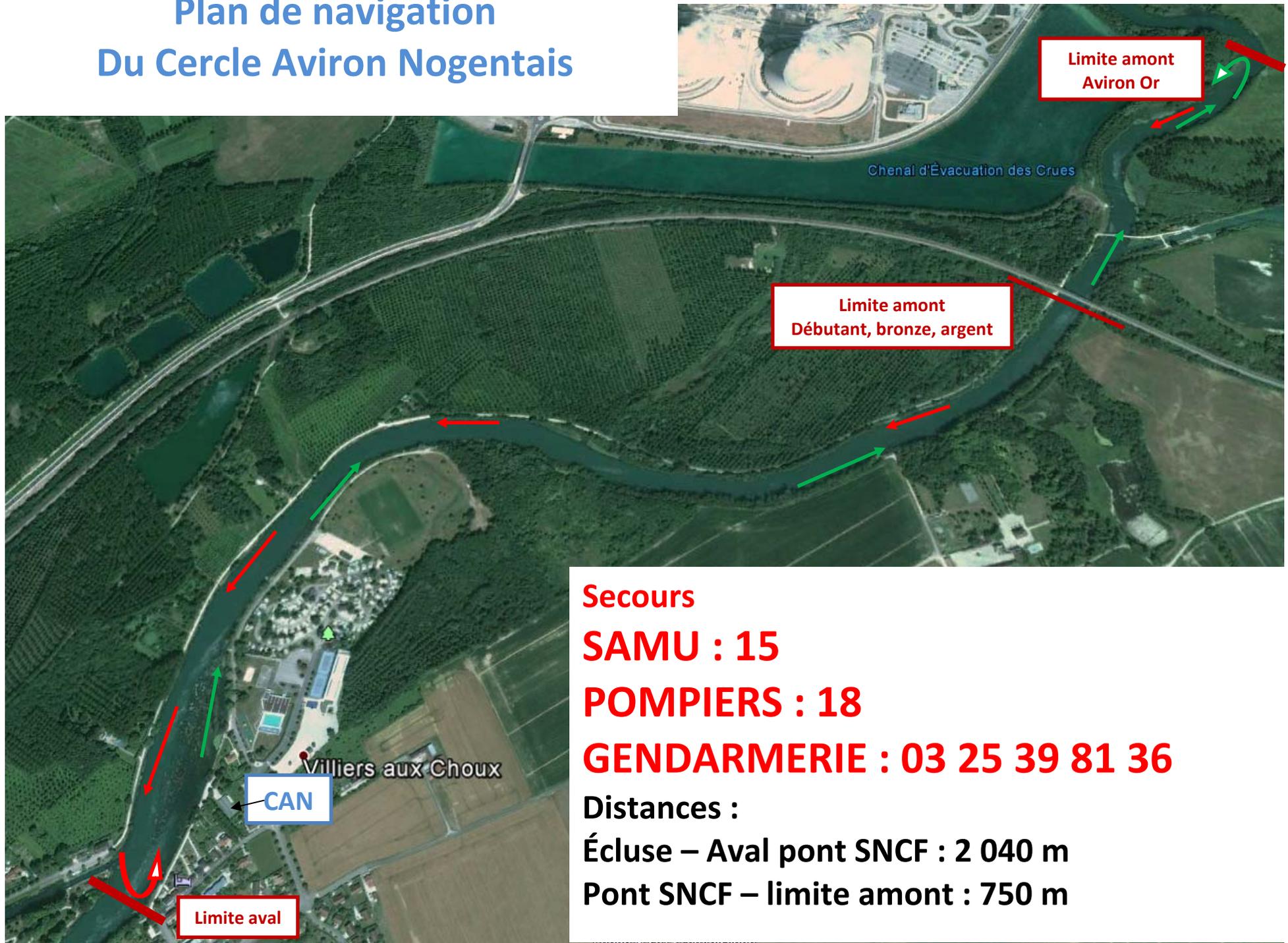
Le conducteur doit être en possession d'une licence Aviron sauf accord écrit du comité directeur.

Le présent règlement intérieur sera affiché en permanence et sera communiqué à tout nouveau membre ou candidat sur simple demande.

Le Comité Directeur peut dans le cadre des statuts modifier le règlement intérieur qui précède ou prescrire tout autre règlement qu'il jugerait utile.

**Le présent règlement a été voté en assemblée générale le 18 octobre 2014.**

# Plan de navigation Du Cercle Aviron Nogentais



**Secours**

**SAMU : 15**

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE : 03 25 39 81 36**

**Distances :**

**Écluse – Aval pont SNCF : 2 040 m**

**Pont SNCF – limite amont : 750 m**